



Conseil communal de Bottens

### Commission ad hoc

### Rapport de la Commission ad hoc concernant le préavis municipal n° 2019-01 relatif à une demande de crédit d'étude pour la réhabilitation du Battoir en un immeuble d'occupation mixte, commerce et habitation.

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission ad hoc, composée de Messieurs Raphaël Dewarrat, Fabien Panchaud et Pierre Guignard s'est réunie le mardi 5 février 2019 à la Maison de commune de Bottens afin de statuer sur le préavis cité en titre. A cette occasion, elle s'est entretenue avec le syndic, Monsieur Laurent Imoberdorf, qui a répondu avec clarté aux différentes questions posées.

Pour rappel, ce préavis fait suite au préavis n° 2017-07 où le Conseil communal avait accepté à une large majorité l'acquisition du Battoir pour CHF 543'500.-, tout en écartant le projet d'adaptation proposé en des locaux de stockage de machines et matériel, ainsi qu'un bureau pour l'employé communal, pour un montant de CHF 286'000.-, à travers un amendement de la Commission des finances.

Le présent préavis prévoit de réaliser une étude concernant la réhabilitation du Battoir en un immeuble de rendement. Le coût de cette étude, d'un montant de CHF 20'000.-, provient d'une offre de prestation de l'entreprise de Monsieur Patrick Schmalz (entreprise générale de construction), dont le siège est à Cugy (VD). Les travaux comprennent un relevé de l'existant au 100<sup>ème</sup>, différents types de plans, une estimation des coûts par CFC (coût des frais de construction), ainsi qu'une estimation des locations pour le commercial et les appartements. Etant donné qu'il n'existe malheureusement aucun plan concernant ce bâtiment, ce travail sera utile quel que soit le projet que nous allons décider de réaliser sur cette parcelle.

Notons qu'il s'agit de l'unique devis écrit en mains de la Municipalité, qui, pour des raisons de réactivité des autres entreprises, n'a pas jugé utile d'en demander d'autres. Monsieur le syndic nous informe néanmoins que des architectes auraient été approchés oralement, avec des montants articulés supérieurs à celui proposé dans ce préavis. Bien que l'entreprise de Monsieur Patrick Schmalz soit reconnue dans la région, de surcroît avec de solides compétences, la Commission regrette que la Municipalité ne s'appuie que sur une unique offre pour la réalisation d'une telle étude.

Précisons également que l'acceptation de ce préavis laissera toujours la possibilité de réaliser d'autres réflexions s'il s'avère que les résultats de l'étude ne correspondent pas aux souhaits du Conseil.

### Conclusion

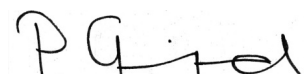
Bien qu'il aurait été souhaitable de se baser sur un appel d'offres, la Commission ad hoc est d'avis que ce projet d'étude doit être réalisé, notamment dans le but d'obtenir des plans, mais également dans l'optique de se projeter dans une telle réhabilitation. Elle vous propose donc, à l'unanimité, d'accepter le préavis n° 2019-01 tel que présenté, soit :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement complémentaire de CHF 20'000.- pour le crédit d'étude pour la réhabilitation du Battoir en un immeuble d'occupation mixte, commerce et habitation ;
2. D'utiliser prioritairement les fonds propres de la commune, à défaut de recourir à l'emprunt bancaire ;
3. D'amortir cet investissement par le compte n° 3541.330 sur une période de 30 ans, la première fois au budget de l'année qui suivra la clôture du projet ;
4. D'amortir ce montant par le compte de fonctionnement en cas de refus du projet.

Pour la Commission ad hoc :

  
Raphaël Dewarrat

  
Fabien Panchaud

  
Pierre Guignard